



Saulcy, le 25 avril 2024

## **Permis de construire**

### **1.**

Requérant(s) : Jean-Daniel Cerf, Chemin des Fuattes 2, 2873 Saulcy  
Auteur du projet : Jean-Daniel Cerf, Chemin des Fuattes 2, 2873 Saulcy  
Description de l'ouvrage : Construction d'un couvert (protège façade) côté Ouest Parcelle 1123  
Cadastre(s), parcelle(s) : Saulcy, 1123 Lieu-dit, rue Chemin des Fuattes, 2873 Saulcy  
Affectation de la zone : En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA Plan spécial HAa ES les Murats  
Dérogation(s) requise(s) : Aucune  
Requête(s) spéciale(s) : Aucune  
Début de la publication : 25.04.2024  
Échéance de la publication : 06.05.2024  
Dimensions : longueur 4.8 m, largeur 2.9 m, hauteur totale 2.5 m

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

## **Farce du 1 er mai**

Pour information : Cette année, la jeunesse de Saulcy effectuera les farces du 1 er m



## **Assemblée communale**

Lundi 13 mai 2024 à 20.00 heures, à la salle communale.

### **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11.12.2023
2. Discuter et approuver les comptes 2023 municipaux et bourgeois
3. Voter les dépassements de crédit
4. Prendre connaissance et voter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Saulcy
5. Discuter et voter un crédit de CHF 500'000.- destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la commune mixte de Saulcy de CHF 26'700.- et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
6. Divers

## **Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique**

Mardi 21 mai 2024 à 20h00 à la salle communale

### **Ordre du jour :**

1. Désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2023
4. Élection d'un(e) membre du Conseil
5. Divers

\*\*\*\*\*

*Merci de tout cœur aux personnes qui ont pris part à la soupe. Nous avons pu envoyer CHF. 420.- à l'action de Carême. Un beau geste de partage pour assurer à toutes et tous un avenir digne.*

## **Obligation et nécessité de cotiser**

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

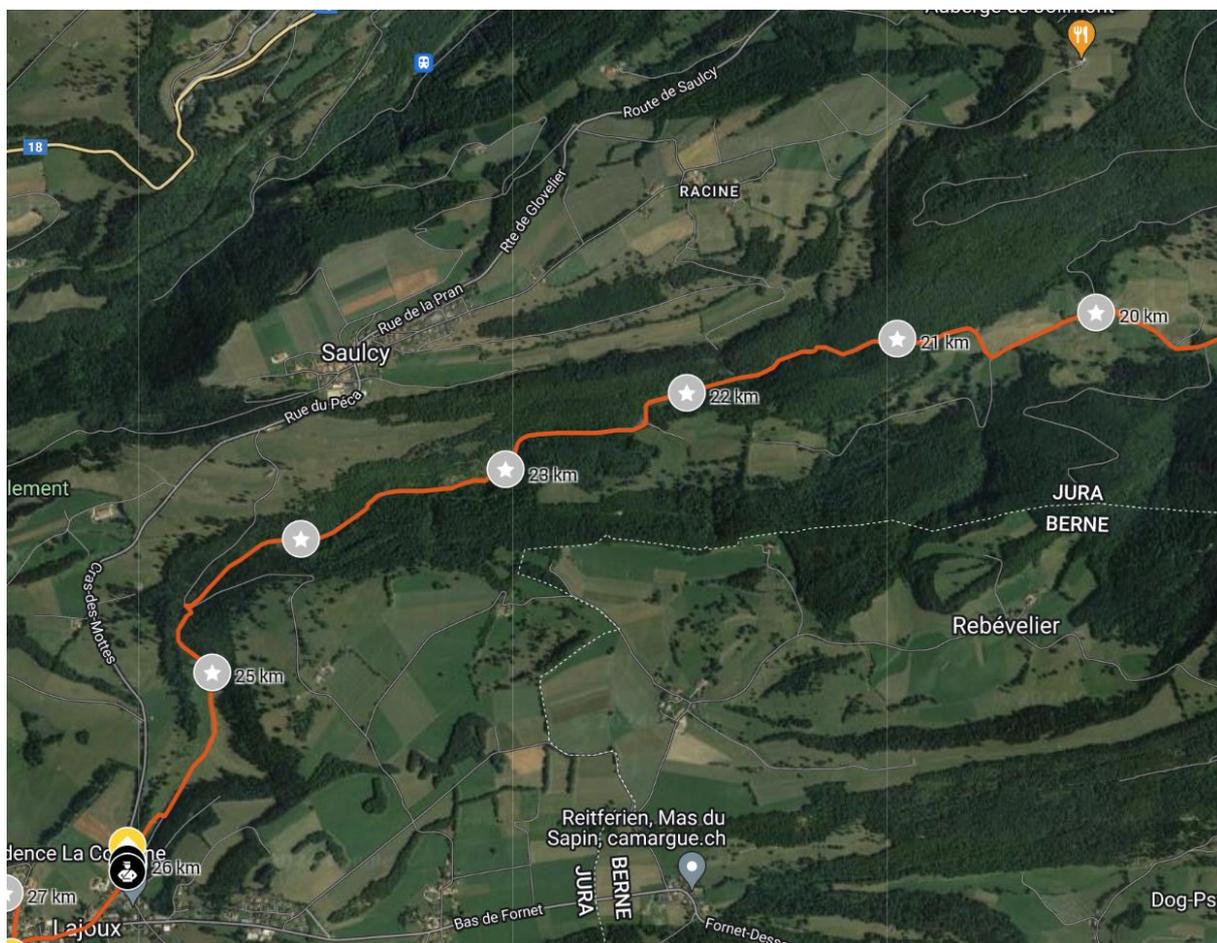
Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les personnes en incapacité de travail de longue durée, les étudiants et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à l'agence communale AVS de leur commune de domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint actif ne verse pas au moins 1'028 francs de cotisations AVS/AI/APG par année.

Les étudiants-es doivent s'affilier auprès de la caisse de compensation du canton où se trouve le siège de l'établissement de formation. Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

## VTT RACE

Une manifestation de course VTT JURACE est organisée et se déroulera sur 3 jours du week-end du 18 au 20 mai prochain. Notre commune est concernée par le passage des concurrents, le tracé du parcours sur la Commune de Saulcy durant la journée du dimanche 19 mai se trouve ci-dessous.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : <https://jurace.ch/>



## Poisson frais

Petit rappel : vous avez la possibilité d'acheter du poisson frais à Saulcy. Le pêcheur professionnel, Monsieur Wolf, vient un vendredi sur deux à Saulcy (devant l'ancien magasin), de 10h00 à 10h15, avec ses poissons pêchés la veille dans le lac de Neuchâtel. La prochaine fois, il viendra le vendredi 19 avril 2024.

## Livraison à domicile

### Poissons de nos lacs, de mer frais ou surgelés

Poissons	Prix/100gr
• Filets de perche suisse (selon saison frais ou surgelés)	5.50.-
• Filets de ferra/Bondelle	4.20.-
• Bondelle ou palée entière	2.80.-
• Filets de brochet sans arêtes (frais ou surgelés)	4.40.-
• Filets de sandre	4.40.-
• Filets d'omble	4.50.-
• Filets de truite d'élevage	3.80.-
• <b>Royal cabillaud</b>	<b>4.60.-</b>
• Filets de saumon frais	4.20.-
• Filets de carrelets	3.60.-
• Filets de cabillaud	3.70.-
• Filets de Rascasse	3.60.-
• Roti de poisson	4.20.-
• Fondue de poisson	5.30.-
• Brochettes de poisson	4.20.-
• Saumon fumé pré tranché Maison (emballage 100-200gr)	7.50.-
• Queues de crevettes décortiquées	3.40.-
• Filets de Lotte	5.30.-
• Brochettes de crevette (100gr-pièce)	3.20.-
• Moules pars 1kg	1.40.-
• Filets de truite fumé	6.00.-
• Filets de bondelle (corégone) fumé	6.00.-
• Tartare de saumon	6.00.-

#### Commande:

Téléphone: 079/ 664 64 18

E-mail: [delicesdulac@hotmail.com](mailto:delicesdulac@hotmail.com)

Pêcheure professionnel

D.Wolf

1545 Chevroux